Lettre circulaire

3 | 2013

Appel de Bâle contre le génie génétique

Un rejet largement d'ordonnance sur la coexistence

Le débat sur les distances minimales entre plantes de rente conventionnelles et transgéniques est inutile, car l'europe reste opposée aux PGM. Photo: fotolia.com

Le délai de consultation de la nouvelle ordonnance sur la coexistence a pris fin à la mi-mai. Elle est censée régler la culture de plantes transgéniques en Suisse après 2017. Le projet proposé a été vertement critiqué et l'Appel de Bâle contre le génie génétique l'a lui aussi rejeté.

Beaucoup sont perplexes : il y a moins de six mois, le Parlement avait approuvé le moratoire sur la culture de plantes de rente génétiquement modifiées. Ce qui n'a pas empêché le Conseil fédéral de mettre en consultation une ordonnance sur la coexistence, dans le but de donner un tour concret à la culture de plantes transgéniques et à la régler, de manière à ce que les plantes génétiquement modifiées et les plantes de culture conventionnelle ou biologique puissent être cultivées parallèlement les unes aux autres.

Interdire au pollen de voler et de se disséminer ? Le Conseil fédéral entend maîtriser le problème des contaminations polliniques en édictant des distances d'isolement. Mais si on compare ces distances à celles en vigueur dans le reste de l'Europe, on constate que les distances fixées dans l'ordonnance sont bien trop faibles ; pour la culture du maïs par exemple, elle ne prévoit qu'une distance de 100 mètres, quel que soit le mode de culture, contre 200 mètres au Danemark, voire 300 mètres en Allemagne, pour ce qui est des cultures biologiques.

Les abeilles ignorent les frontières S'agissant de la protection de la production agricole sans génie génétique, le projet présenté n'est pas crédible. Pour la culture biologique tout spécialement, pour laquelle on vise une tolérance OGM zéro, la réglementation sur la coexistence est insuffisante. Car il faut craindre, avec les distances d'isolement proposées, une pollution rampante, tout spécialement dans le domaine de la production semencière biologique. L'apiculture serait également touchée. Etant donné que les abeilles se déplacent sur de longues distances, les fédérations d'apiculteurs demandent des distances pouvant atteindre 10 kilomètres entre les parcelles cultivées en OGM et leurs ruches.

Point de vue

Depuis une décennie bientôt, on nous rabâche qu'il « nous faut une loi sur le génie génétique pour régler la recherche et la culture des plantes de rente OGM ; une ordonnance relative à la dissémination permettra de faire de l'ordre dans le domaine des plantes transgénique capables de se reproduire ; et il nous faut à tout prix un programme de recherche national pour mieux comprendre les opportunités et les risques des OGM en Suisse. » On nous a récemment soumis l'ordonnance sur la coexistence, censée permettre la culture en parallèle des plantes transgéniques et celle des plantes de culture conventionnelle ou biologique. Le domaine du génie génétique agricole, s'il fait l'objet de recherches, est aussi et surtout un domaine où on légifère à tout va alors qu'il n'existe nulle part une demande en ce sens. C'est exactement l'inverse de ce qui se passe dans le domaine du génie génétique médical : la recherche y crée des faits accomplis et envahit le marché, alors que la législation suit tant bien que mal. Mais revenons au « génie génétique vert » : les produits alimentaires transgéniques ne sont bien vus des consommateurs ni en Suisse, ni dans les pays européens voisins. La Suisse a même fait un pas de plus : la culture des plantes transgéniques à des fins commerciales y est interdite jusqu'en 2017. Tous le savent et même Monsanto l'a reconnu, qui s'est retiré d'Europe. Seul le Palais fédéral semble ne pas croire que les plantes génétiquement modifiées n'ont aucune chance de conquérir l'Europe.

Pascale Steck, Biologiste et secrétaire générale de l'Appel de Bâle contre le génie génétique

Lettre cirulaire

Feuille d'information
de l'Appel de Bâle contre le génie génétique

(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)
22ème année, no 143
Date: 27.6.2013
Publication: 6 x par an

Basler Appell gegen Gentechnologie
Murbacherstrasse 34
Case postale 27, 4013 Bâle
Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11

info@baslerappell.ch
www.baslerappell.ch
CCP 40-26264-8

Comptes annuels

L'assemblée générale du 10 avril a approuvé à l'unanimité les comptes annuels. L'Appel de Bâle contre le génie génétique a investi durant l'année écoulée un montant relativement important pour gagner de nouveaux adhérents et ainsi maintenir le nombre de ses membres. C'est ce qui explique le déficit d'environ 7000 francs des comptes de l'exercice écoulé. Fait réjouissant, les recettes découlant des dons ont dépassé les attentes. Nous espérons qu'il en sera de même pour l'année en cours. Un grand merci donc pour votre indéfectible soutien !

Comptes annuels 2012

Frais de personnel / administration / location	74'900.–
Campagnes / travail grand public	45'100.–
Circulaire AHA! / revue de presse	34'900.–
Total des dépenses	**147'500.–**
Cotisations des membres	76'600.–
Abonnements AHA! / revue de presse	12'000.–
Dons	58'900.–
Total des recettes	**147'500.–**

Bilan 2012

Liquidités	60'300.–
Actifs transitoires	600.–
Total des actifs	**60'900.–**
Passifs transitoires	39'900.–
Fonds de fonctionnement (fonds propres)	28'400.–
Excédent des dépenses 2011	- 7'400.–
Total des passifs	**60'900.–**

Photo: www.spiegel.de

Les apiculteurs renoncent eux aussi très volontiers à une agriculture basée sur les PGM. Photo: fotolia.com

Un rejet largement partagé La consultation a donné lieu à plus de 70 prises de position, la plupart en défaveur du projet. L'Union suisse des paysans notamment voudrait maintenir pour notre pays la désignation « exempt de génie génétique ». À ses yeux, l'exemption généralisée de génie génétique garantirait une qualité élevée des produits agricoles suisses, ce qui lui assurerait une excellente position sur le marché européen. Les Verts ont même brandi la menace d'un référendum. Les cantons de Berne, de Bâle-Campagne, d'Argovie et de Thurgovie se sont pour leur part également prononcés contre le projet, arguant de l'absence de demande en ce sens de la part des consommateurs et des paysans.

L'Appel de Bâle exige une interdiction Dans sa prise de position, l'Appel de Bâle contre le génie génétique a lui aussi sévèrement critiqué le projet et une nouvelle fois demandé l'interdiction de la culture de plantes génétiquement modifiées (PGM) dès l'échéance du moratoire. Cette interdiction ne devrait pas seulement s'appliquer à la culture commerciale mais s'étendre aussi à la culture aux fins de recherche. En Suisse comme en Europe, la situation est claire : les consommateurs refusent les produits alimentaires transgéniques. C'est pourquoi leur culture et la recherche correspondante sont inutiles.

Monsanto jette l'éponge

Après Bayer CropScience, BASF et Syngenta, c'est au tour de Monsanto de renoncer en grande partie à commercialiser des semences transgéniques en Europe. Si cette multinationale veut pouvoir continuer à vendre son maïs transgénique en Espagne, au Portugal et en Roumanie, elle abandonne son combat pour la culture de plantes génétiquement modifiées dans les autres pays européens. Selon la « taz » de Berlin, Monsieur Mitchener, porte-parole de Monsanto, a avoué qu'il n'est pas prévu de demander l'homologation de nouvelles plantes transgéniques et déclaré que l'entreprise renoncerait même entièrement à des essais de dissémination en plein champ dans l'ensemble de l'Europe. Mitchener a invoqué à ce sujet l'absence de demande de la part des paysans.

Elle demande par contre que l'on continue à autoriser les détenteurs d'animaux de rente à importer d'Amérique du Sud des fourrages génétiquement modifiés pour nourrir leur bétail, notamment du tourteau de soja. Le groupe continuera en tout cas à demander des homologations en ce sens, mais pour le reste, il veut se concentrer en Europe sur la vente de semences conventionnelles de maïs, de colza et de légumes.